

Le parti d'aménagement de la RHI Le Gol Bellevue est articulé autour de :

- > l'acquisition de la parcelle CZ 110, à l'amiable ou par voie de DUP,
- > la libération de tout le foncier & la démolition du bâti existant (selon un phasage à définir),
- > la réalisation d'un fossé de protection pluviale, en amont de l'opération,
- > la création d'un trottoir en bordure des voies existantes (+ haie végétale le long de la route),
- > l'élargissement du chemin agricole en béton, pour faciliter la circulation des véhicules,
- > la création d'une liaison piétonne intermédiaire, entre les voiries et les programmes,
- > la création d'une coulée verte haut / bas, permettant la conservation et la mise en valeur de la végétation existante, ...
- > l'implantation des logements collectifs sociaux sur les terrains les moins occupés (en rose),
- > l'implantation des programmes de logements individuels sur les autres terrains,

